

***Etat du balisage: Ne relever que les défauts constatés et les décrire**

Exemples

- Balises de continuité trop espacées (rappel voir charte de balisage)
- Balises TaD, TaG mal positionnées
- Balises effacées, mal positionnées, masqués par la végétation ou obstacle
- Absence de croix aux carrefours
- Erreur de balisage
- Anciennes balises non effacées

***Nature du cheminement : il suffit d'indiquer le titre** (ROD ou R0F), le kilométrage goudronné sera calculé automatiquement lors du rapport final

***Etat de la voie Ne relever que les défauts constatés et les décrire si besoin**

- **V1** Sentier embroussaillé : présence de genêts, ronces, horties ...nécessitant un débroussaillage
- **V2** Assise détériorée : sentier affaissé, ravinés occasionnant un risque de glissade ou de chute
- **V3** Sentier interrompu : présence de barrière, grillage, panneau d'interdiction... ou disparition complète du sentier sans repère balistique

***Nature de la signalétique Faire un relevé systématique DIR et SECU**

(se référer à la « charte de signalisation et de balisage »)

1 Signalétique directionnelle : décrire précisément le défaut constaté

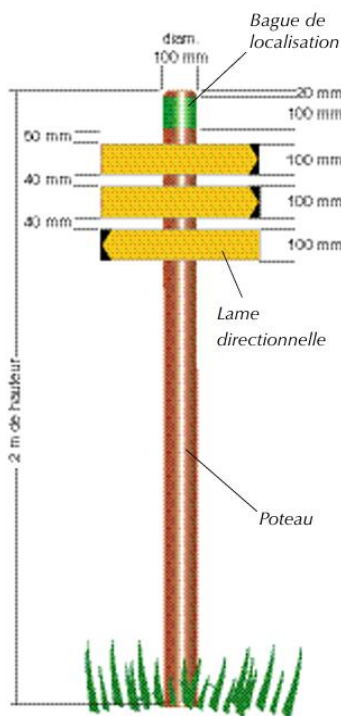


Figure 1 bague

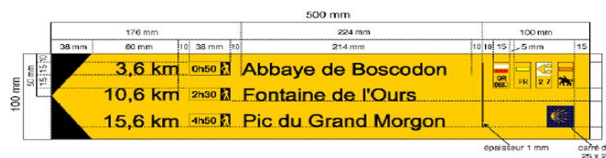


Figure 2 lame directionnelle classique

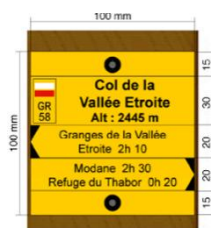
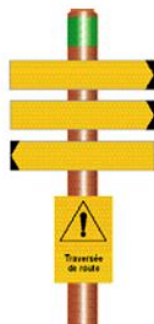
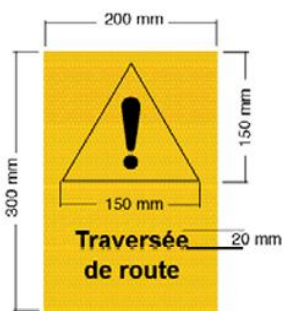


Figure 3 lame directionnelle montagne

- **DIR0** Poteau directionnel aux normes* et complet: poteau cylindrique, bague de localisation verte, lames directionnelle jaune et bonnes indications dans les deux sens (cf charte balisage Département)
- **DIR1A** : le poteau est aux normes mais une ou des directions manquent
- **DIR1B** : le poteau est correct avec les bonnes indications mais est abimé : descellé, lame cassée
- **DIR1C** : le poteau est aux normes avec les bonnes indications mais est sale, moussu, illisible
- **DIR2** : toutes les indications sont bonnes mais le support n'est pas aux normes → ne nécessite pas un remplacement
- **DIR3** : panneau manquant ou panneau incomplet et pas aux normes → nécessité d'en installer un

2 Signalétique de sécurité : **décrire précisément le défaut constaté**



***Aménagements dégradés : Ne signaler que les aménagements présentant un risque potentiel de chute**

***Sécurité du cheminement : Ne signaler que les aménagements absents**

- Grande circulation : route (nationale, départementale ou locale) présentant un risque pour le randonneur lors de sa traversée ou de son parcours du fait de la vitesse, du trafic (y/c saisonnier), de la visibilité... → avis subjectif du collecteur qui sera soumis au gestionnaire de la route

RAPPELS

- **Le collecteur suit l'itinéraire balisé**
 - Il relève tous les poteaux directionnels.
 - Il ne met que les points noirs pour les autres thèmes.
 - Il ne met pas d'information sur le cheminement de l'itinéraire.
- **1 étape par titre et 1 titre par étape** : Par exemple vous avez un problème de poteau directionnel ET de balisage au même endroit : Il faut faire un point d'étape pour le poteau directionnel (DIR0) ET un second point d'étape pour le balisage (BA1).
- **1 photo par titre**
- **Les titres des étapes sont en majuscules.**
- Dans les titres le **R0D**, R0F, DIR0, SECU0 s'écrivent **R zéro D**, R zéro F, DIR zéro, SECU zéro...
- **Une fois la collecte réalisée et finalisée sur l'ordinateur, il faut la partager dans la tribu dédiée à l'itinéraire (à faire depuis le smartphone)**